

sommes d'accord pour dire qu'un changement de nom s'impose, mais ce qu'il faut à tout prix changer, c'est l'influence pénétrante et malsaine du parti libéral. Nous nous attendons donc à un changement plus appréciable après les prochaines élections fédérales.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Sans vouloir discuter la validité de cette dernière proposition, puis-je dire un mot sur la procédure suivie à l'égard de cette motion? On y propose qu'après la deuxième lecture, la question soit renvoyée au comité des privilèges et élections. Des représentants de tous les partis préféreraient que la motion soit amendée de façon à renvoyer cette question au comité plénier. Une tendance se manifeste en vue de prendre une décision aujourd'hui et on pourrait y parvenir avec le consentement des députés.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Je savoure les réparties spirituelles qu'échangent le parrain de la motion et le député d'Oshawa-Whitby. Une fois que la poussière aura fini de voler, peut-être se souviendront-ils de s'être bien amusés et que nous y aurons gagné une circonscription.

La proposition faite par le secrétaire parlementaire est raisonnable. Il est de tradition à la Chambre que les députés qui demandent à changer le nom de leurs circonscriptions électorales obtiennent l'approbation de leurs collègues et nous voulons tous être expéditifs.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Est-elle d'accord pour que la motion soit modifiée en conséquence? On pourrait peut-être s'entendre pour changer le texte de l'autre motion semblable afin de pouvoir renvoyer chacun de ces bills au comité plénier au lieu du comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je me demande si la Chambre consentirait également que les trois motions restantes soient maintenant lues une deuxième fois? On pourrait ensuite passer à l'étude, en comité, des quatre bills sans perdre inutilement du temps.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.)

M. Walter Deakon (High Park) propose: Que le bill C-74 concernant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

—Monsieur l'Orateur, ce bill vise à substituer au nom actuel de la circonscription fédérale de High Park le nom de High Park-Humber Valley. Cette modification est demandée parce qu'un questionnaire qui a circulé parmi les commettants de ladite circonscription révèle que la plupart désirent que le nom soit modifié. A l'heure actuelle, la circonscription fédérale est composée de certaines parties de quatre circonscriptions provinciales:

High Park, Humber, York-Ouest et York-Sud. Elle renferme dans ses limites deux parcs importants, soit High Park et Humber Valley Park sur chaque rive de la rivière Humber. C'est une circonscription très diversifiée et j'estime que la modification du nom donnerait une idée plus exacte des diverses parties qui la composent. Je sollicite en toute déférence l'appui de la Chambre en vue de faire adopter ce bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.)

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) propose: Que le bill C-92 concernant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle je demande ce changement de nom est, je crois, fort valable. Par suite du dernier remaniement de la carte électorale, ma circonscription de Renfrew-Nord a doublé. Elle est devenue la plus vaste des 77 circonscriptions au sud de North Bay en Ontario.

Elle consiste en 49 cantons dans le district de Nipissing et de 15 dans le nord du comté de Renfrew en plus des villes de Pembroke, Deep River, Mattawa, Bonfield et de plusieurs villages, dont Petawawa. Le nord du comté de Renfrew ne devrait pas être identifié à la ville de Renfrew même, parce que celle-ci n'a jamais été comprise dans la circonscription de Renfrew-Nord, ce qui a toujours créé une certaine confusion. Lorsque je mentionne le nom de ma circonscription, les gens commencent à parler automatiquement de la ville de Renfrew. Mon propos est de conserver la dénomination traditionnelle de Renfrew-Nord, tout en y ajoutant Nipissing-Est, afin d'y inclure les 49 cantons.

Le comté de Renfrew est le plus étendu de la province d'Ontario et il constitue une partie de trois circonscriptions différentes. Mon propos est de clarifier la situation au moyen de la dénomination Renfrew Nord-Nipissing Est, pour que toutes les parties de la circonscription soient désignées dans le nom de celle-ci.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.)

• (1710)

M. Claude-G. Lajoie (Trois-Rivières) propose: Que le bill C-167, Loi concernant la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité permanent des privilèges et élections.